



3 QUESTIONS À PAUL TROUILLOT

PAYSAGISTE CONCEPTEUR, CO-GÉRANT
DU CABINET TROUILLOT ET HERMEL, MANDATAIRE
DU GROUPEMENT DE MAÎTRISE D'ŒUVRE DE LA ZAC



Quels principes animent votre travail au sein de la ZAC ?

Il s'agit de réduire au minimum les surfaces minérales et de préserver au maximum les espaces en pleine terre. C'est aussi conserver les boisements remarquables, permettre une gestion naturelle des eaux pluviales et végétaliser au maximum les nouvelles rues et venelles de Biganos. Par exemple, aux abords de l'avenue de la Côte d'Argent, l'axe qui longe la voie ferrée et revient au niveau de la gendarmerie devient une voie en sens unique partagée par les piétons, les vélos et les voitures, avec, de chaque côté, des espaces largement plantés. Dans cette rue jardin apaisée, tout a été calculé pour que les eaux de pluie s'écoulent naturellement et s'infiltrent dans le sol. Nous tenons également à préserver la végétation existante : sur la partie nord de la ZAC, les chemins piétons et les espaces de convivialité à l'arrière de la gendarmerie ont été dessinés en fonction de l'implantation des arbres déjà présents.

LA NATURE : PREMIÈRE HABITANTE DE LA ZAC !

Pour redessiner le cœur de ville, le dynamiser et répondre au besoin de logements pour tous, la mairie porte depuis 2008 un projet urbain, mis en œuvre sous forme d'une zone d'aménagement concerté. Dans cette ZAC « Nouvelle R », co-construite avec les habitants, la nature occupe une place essentielle : résidences sous les arbres, rues jardins, zones de fraîcheur, parcours sensoriel, vergers, ont été pensés avec les habitants, en lien avec le plan des mobilités douces et pour une parfaite intégration dans l'environnement.



Quelles sont les exigences de la Mairie ?

Choisir un paysagiste comme mandataire des travaux est déjà un parti pris fort ! Biganos aime sa forêt et en fait une inspiration pour son projet de requalification du cœur de ville : on nous demande de construire, mais au milieu des arbres, dans les clairières. Nous devons également mettre les piétons et les vélos à distance des grands axes de circulation et ponctuer les quartiers avec des espaces de convivialité afin de favoriser le vivre ensemble. De part et d'autre de l'avenue de la Côte d'Argent, les îlots de la ZAC offriront ainsi une bande végétalisée de 5 mètres de large. Et le cahier des charges impose aux promoteurs des clôtures traversantes végétales entre les îlots. La fraîcheur, l'ombre, le confort de vie pour tous sont, de fait, des critères essentiels pour la Ville.

"LA FRAÎCHEUR, L'OMBRE, LE CONFORT DE VIE POUR TOUS SONT DES CRITÈRES ESSENTIELS"

Peut-on encore reconnecter l'homme urbain et la nature ?

Oui. La création du Parc du Pin a été la première réalisation de la ZAC. Il a été inauguré en 2019 et à ce titre la nature a été la première habitante du projet Nouvelle R ! À l'échelle de l'ensemble du périmètre d'intervention, la trame paysagère a été étudiée en lien avec nos cinq sens. La vue avec des feuillages et des fleurs aux couleurs multiples, présentes tout au long des saisons. Également des espèces odorantes et d'autres qui invitent au toucher. Nous sommes allés encore plus loin avec une proposition de palette végétale comestible pour ponctuer les espaces de rencontres aux abords des cheminements piétons : nous travaillons avec « La Serre Ô Délices » sur une sélection d'arbres fruitiers et de plantes aromatiques odorantes dont chacun pourra agrémenter ses plats et ses tisanes. Les Boiennes et Boiens qui voudront nous aider à planter seront les bienvenus.



©Drawboites - Illustration non contractuelle

IL L'A DIT

"UN PROJET PRÉCURSEUR"

« Aujourd'hui, avec les bouleversements climatiques, nous avons une preuve supplémentaire du bien-fondé de ce projet de ZAC qui, il y a presque 10 ans, était précurseur. Nous l'avons mené sans revenir sur nos exigences en matière de réintégration de la nature et de la biodiversité en ville. Par exemple, 50% seulement de la surface de la ZAC seront artificialisées. »

Georges Bonnet, adjoint à l'Aménagement et au cadre de vie